



MAIRIE DE DIJON

Nous, Maire de la Ville de Dijon

V U

- 1° - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,
2° - Le Code de la Route,

CONSIDERANT

Que, pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des travaux de livraison de béton que doit assurer **Monsieur Benjamin GROUTEAU – 22 rue Lecouteulx – 21000 DIJON** - il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation et du stationnement, **RUE LECOUTEULX, le 24 mars 2023.**

ARRETONS

ARTICLE 1 - A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX CIRCULATION INTERDITE – STATIONNEMENT INTERDIT

Le 24 mars 2023, de 13 h00 à 15 h 00

RUE LECOUTEULX

La circulation de tous véhicules, autres que ceux liés à l'exécution des travaux, sera interdite dans toute la rue (dans la portion de voie comprise entre la rue de Constantine et la rue Pierre Fleurot). Une déviation sera mise en place et la circulation se fera par la rue du Havre, la rue de Jouvence, la place Barbe, la rue de Montchapet et la rue Pierre Fleurot.
Le stationnement de tous véhicules, autres que ceux liés à l'exécution des travaux, sera interdit dans cette voie, en face du numéro **22**, sur **15** mètres linéaires.

ARTICLE 2 - La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et entretenue par les soins de, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 - Monsieur Benjamin GROUTEAU sera tenu d'assurer aux riverains visés par cet arrêté le ramassage quotidien de leurs ordures ménagères en mettant en œuvre tous moyens utiles.

ARTICLE 4 - Monsieur Benjamin GROUTEAU sera tenu d'assurer aux riverains ainsi qu'aux services de sécurité et de secours un libre accès.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

ARTICLE 6 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
. Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,
. Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,
. Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Côte-d'Or,
. Monsieur Benjamin GROUTEAU,
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON

Le 17 mars 2023

LE MAIRE,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
à la propreté de la ville, aux travaux,
aux équipements urbains et aux mobilités,



Dominique MARTIN GENDRE